

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le trois Juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Etaient présents : ISAÏE Michel, CHAVY Jean-Philippe, JOLY Noël, COTHEREAU Claude, BROCHOT Bernard, JAMMES Elvira, NASSOY Jocelyne, RONSE Marlène, SCHMID Cédric, VOLATIER Valérie.

Etaient excusés : VIDAL Pierre-Jean (pouvoir à Michel ISAÏE)

Secrétaire de séance : COTHEREAU Claude

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 25/06/2014

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Date d'affichage : 25/06/2014

### Ordre du jour

- Réserve incendie rue de la Source
- Propositions du CCAS suite à la réunion du 24 juin
- Point urbanisme en cours
- Planning week-ends robot piscine
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour suite à la réception de deux courriers parvenus en Mairie cette semaine et considérant que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 4 septembre 2014 : subvention au titre des amendes de police et subvention FAPC Grand Chalon.

Le Conseil Municipal accepte de délibérer sur ces deux points.

De plus, un point figurant dans les questions diverses, a donné lieu à une délibération (Action en faveur des familles pour le centre de loisirs de Givry, n°35/2014).

Le Procès-Verbal de la séance du 12 juin dernier est approuvé et signé des membres présents.

### **1ère délibération - n°32/14**

#### **DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du dossier reçu par mail en Mairie, le règlement d'intervention des subventions au titre des amendes, fonds attribué afin de sécuriser les réseaux routiers (aménagement destinés à la sécurité des piétons, aménagements points d'arrêt, etc). IL semblerait que l'aménagement de la Place des Tilleuls puisse être éligible.

Le Conseil Municipal, considérant que l'aménagement de la place des tilleuls destiné à organiser le stationnement des véhicules et à sécuriser le circulation va permettre de sécuriser le cœur du village, DECIDE :

- de solliciter une subvention au Conseil Général de Saône et Loire au titre des amendes de police pour le dossier d'aménagement de la Place des Tilleuls à St Jean de Vaux, travaux chiffrés à ce jour à 34 750 € TTC
- dit que les crédits nécessaires à ce projet ont été inscrits au Budget Primitif 2014, compte 2151.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 18/07/2014 et publication le 21/07/2014 - référence 712 - 18072014 - 430*

**DEMANDE SUBVENTION FONDS D'AGGLOMERATION AUX PROJETS COMMUNAUX 2014 - AMENAGEMENT PLACE DES TILLEULS**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier adressé en Mairie par le Grand Chalon concernant le Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC), les dossiers doivent parvenir au Grand Chalon avant le 15 septembre 2014. Les aménagements de voirie ayant un impact réduit sur l'environnement ou l'aménagement paysager environnemental sont deux des domaines subventionnables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant que le projet d'aménagement du haut de la Place des Tilleuls, dépense inscrite au budget primitif 2014, pourrait être subventionné par le Grand Chalon, DECIDE :

- de solliciter une subvention au titre du FAPC auprès des services du Grand Chalon pour les travaux d'aménagement du haut de la place des tilleuls, un dossier complet leur sera adressé avant le 15 septembre prochain.

- autorise monsieur le maire à signer tout document ou convention concernant cette affaire.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 18/07/2014 et publication le 21/07/2014 - référence 712 - 18072014 - 430*

**DEVIS RESERVE INCENDIE RUE DE LA SOURCE**

Plusieurs devis ont été reçus en Mairie concernant la fourniture et la mise en place d'une réserve incendie rue de la source (obligatoire suite aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, pas suffisamment de débit pour pose de bouches incendie et réserve d'eau à la piscine municipale jugée insuffisante pour couvrir tout le village). Les commissions des bâtiments et de voirie se sont réunies afin de détailler les propositions reçues.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise E.H.T.P de St Priest (69) pour un montant de 18 745 € HT, soit 22 494 € TTC.**

Pour rappel, la somme de 27 000 € avait été inscrite au Budget Primitif 2014, compte 21568 (autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile).

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 18/07/2014 et publication le 21/07/2014 - référence 712 - 18072014 - 430*

**AIDE AUX FAMILLES - CENTRE DE LOISIRS DE GIVRY**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Mairie de Givry a informé la commune d'une nouvelle tarification imposée par la CAF au centre de loisirs de Givry. La convention qui liait nos deux communes est devenue caduque (remboursement par la commune de St Jean de Vaux de 5,20 € par  $\frac{1}{2}$  journée et

par enfant à la Mairie de Givry pour une tarification identique de toutes les familles). Les familles de St Jean de Vaux se verront appliquer la tarification CAF (par le coefficient familial) + 20 % de majoration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et être passé au vote (10 pour, 1 contre) DECIDE de prendre à sa charge la majoration de 20 % appliquée par la commune de GIVRY aux familles de St Jean de Vaux. Le remboursement sera fait directement aux familles qui en feront la demande en Mairie, sur présentation de la facture du centre de loisirs et d'un RIB.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 18/07/2014 et publication le 21/07/2014 - référence 712 - 18072014 - 430*

### **PROPOSITION DU CCAS DE LA COMMUNE**

Le CCAS s'est réuni le 24 juin dernier concernant l'organisation du banquet des anciens du 14 juillet. A cette occasion, les membres du CCAS ont proposé de renouveler une action à l'attention des Aînés de la commune qui ne participent pas au banquet annuel (comme cela se faisait il y a quelques années), action à déterminer, colis, bon d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'organiser une troisième action à l'attention des aînés du village, la distribution d'un colis à Noël à toutes les personnes de + de 65 ans domiciliées sur la commune.

L'anniversaire de Mme Lucienne LECONTE qui aura 100 ans au mois de novembre sera fêté par la commune le dimanche 21 décembre 2014 à partir de 11 h salle de l'ancienne école.

### **POINT URBANISME**

A chaque réunion, un point sera fait sur les demandes en cours d'instruction et les autorisations délivrées.

#### Récapitulatif 2014 :

##### Permis de Construire

Noël COULON, chemin du petit lavoir, aménagement de combles, dossier complet déposé le 18 juin, en cours d'instruction.

##### Déclaration Préalable

Patrick REY, Grande rue, réfection toiture + fenêtres de toit + modification ouvertures, le dossier initial n'a pas été entièrement accepté, arrêté du Maire en date du 2 juin 2014.

Nathalie RIGAUD, Place des tilleuls, remplacement des huisseries et fenêtres de toit, autorisé par arrêté du Maire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

##### Demande Certificat d'Urbanisme

Me GACON-CARTIER (pour M VERMOREL), pour des parcelles situées Chemin du Moulin Brochat, dossier déposé le 20 mai, demande en cours.

### **PLANNING ROBOT SAISON ETE 2014**

Les élus élaborent, comme chaque année, un planning afin de gérer à tout de rôle le robot de la piscine les week-ends de l'été 2014 et les jours fériés.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

Site internet de la commune : il est en cours de développement par M.CHAVY qui a suivi une formation du GIP e-Bourgogne, réalisé à 40 %.

Bulletin municipal : la formule sera peut-être modifiée.

Grand Chalon : le Conseil Municipal ou le Maire doivent désigner un représentant à la CLECT du Grand Chalon (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), Jean-Philippe CHAVY est désigné pour siéger à cette commission.

Voirie : 3 entreprises ont été consultées afin de chiffrer les travaux de voirie prévus au BP 2014. Celles-ci devront être recontactées afin de préciser certains éléments et surtout chiffrer rigoureusement les mêmes prestations, faute de quoi la comparaison des devis est impossible.

### QUESTIONS DIVERSES

Mme Johanna THIBERT a demandé à la Mairie s'il était prévu d'apporter une aide aux familles fréquentant le centre de loisirs de GIVRY comme cela était le cas auparavant. Voir délib n°34/2014 de cette même séance.

Le marché hebdomadaire n'aura plus lieu le mercredi matin, mais de 16 h à 19 30 (toujours le mercredi).

Le règlement du solde de l'indemnisation du sinistre de la boulangerie a été reporté en septembre. Monsieur le Maire met tout en œuvre pour que celui-ci intervienne le plus rapidement possible.

Le fossé chemin de Liboureau a été abîmé par des travaux de construction, les propriétaires concernés seront contactés afin de le remettre en état.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 30.**